

L'actu du jour

Enfants handicapés : l'État s'engage

Aujourd'hui encore, peu d'enfants handicapés peuvent fréquenter l'école de leur quartier. Le gouvernement s'est engagé à ce que cela change.



D'après la loi handicap du 11 février 2005, chaque enfants handicapé doit pouvoir fréquenter l'école la plus proche de son domicile. Or, de nombreux enfants ne profitent toujours pas de cette loi récente. Car l'école ne dispose pas du personnel nécessaire pour cet élève. Le manque d'ascenseur dans les écoles ou l'absence de locaux accessibles est aussi l'une des cause du rejet de l'enfant handicapé.

Lors d'un discours récent devant une réunion de parents d'enfants handicapés, Nicolas Sarkozy a affirmé vouloir rendre opposable le droit de tout enfant d'être scolarisé dans l'école de son quartier. En clair, si les parents se voient refuser une inscription à l'école, ils pourront accuser l'État, devant un juge, de ne pas tenir ses engagements. La responsabilité de l'État français sera alors mise en cause.

Cette mesure est une pression supplémentaire pour que la loi Handicap soit appliquée. Mais les parents d'un enfant handicapé ont-ils le temps, et l'énergie d'entamer de longues démarches devant la justice pour obtenir réparation ?

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)